PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 15 mai 2019 à 19 h 00

Étaient présents : MM. CAZENEUVE Daniel, MALLÉGOL Christian, LÉGLIZE Philippe, LAMAGNÈRE Bernard, RICHARD Christine, DINCLAUX Guy, LUIS Béatrice, GINGALI Antonio, LALANNE Aurélie, LARTIGAU Michel.

Absents excusés : MM MORLAËS Éric, COLAS Marie-Louise, LÉGER Sébastien.

Absents : MM., WILLIG Jérôme, FARÉ Cédric.

Secrétaire de séance : Mme LALANNE Aurélie.

DÉBUT DE SÉANCE : 19 h 00.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2019 et de la séance du 08 avril 2019 ;
- Marché public aménagement des chicanes sur la RD 368 ;
- Diagnostic termites Foyer Rural communal ;
- Panneaux de basketball aire de jeux ;
- Compte-rendu réunion ONF du 3 mai 2019 ;
- Point sur la sécurisation de l'école ;
- Point sur le concours des Villes et Villages Fleuris ;
- Subvention Comice Agricole 2019 ;
- Planning organisation du scrutin Élections Européennes 2019 ;
- Questions diverses.

oOo

- Désignation du secrétaire de séance :

Madame Aurélie LALANNE se porte candidate et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2019 et de la séance du 08 avril 2019 :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 mars 2019 à l'unanimité des présents.
De même, Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 avril 2019 à l'unanimité des présents.

- Marché public aménagement des chicanes sur la RD 368 :

Monsieur le Maire rappelle que le marché public en référence à l'aménagement des chicanes sur la RD 368 a été déposé sur la plateforme de dématérialisation.
Les entreprises pourront consulter l'ensemble du dossier et répondre aux consultations jusqu'au 31 mai 2019.
Monsieur le Maire estime que les travaux débuteront à compter du 01 juillet 2019.

- Diagnostic termites Foyer Rural communal :

Monsieur le Maire annonce aux élus des indices d'infestation de termites sur huisserie et placards au Foyer Rural. Afin de détruire au plus vite ces insectes, Monsieur le Maire a demandé deux devis mais une seule entreprise de traitement curatif a répondu.
Monsieur le Maire présente donc un devis de l'entreprise ESBH qui préconise la mise en place de pièges en extérieur et en intérieur ; ces pièges sont contrôlés à intervalles réguliers, afin de détecter le début de consommation des intercepteurs par les termites.
Après l'installation des pièges, l'entreprise effectue une première visite d'inspection dans un délai de 4 à 8 semaines (hors période hivernale). En cas de traces de termites sur la zone protégée, et si les termites n'ont pas été interceptés à la première visite, une seconde visite est réalisée trois mois, puis six mois au plus tard après l'installation.
De plus, un an après l'installation, une surveillance du site est assurée et consiste en un minimum de deux visites annuelles pour contrôler les pièges et poursuivre l'élimination des termites.
Enfin, des visites sont réalisées tout au long de la phase d'élimination qui est avérée après un minimum de deux visites échelonnées sur trois mois sans activité de termites (hors période hivernale).

Le devis présenté par Monsieur le Maire s'élève à 2869,28 euros HT soit 3443,14 euros TTC.

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve le devis à l'unanimité des présents et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le devis.

VOTE : 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

- Panneaux de basket-ball aire de jeux :

Monsieur le Maire précise que les panneaux de basket installés sur l'aire de jeux se détériorent. Monsieur le Maire explique que les éléments n'étaient assurés que la première année suivant leur installation.
Pour pallier ces dégradations, Monsieur le Maire présente un devis du groupe KASO qui propose le remplacement des deux panneaux de basket, frais de port et main d'œuvre pour un montant de 860,00 euros HT soit 1032,00 euros TTC.
Monsieur le Maire demande si une autre enseigne sportive pourrait être consultée. Monsieur Lamagnère et Monsieur Mallégol ajoutent qu'il faudra s'assurer que les panneaux soient réglementaires et de qualité.

Après échanges, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander d'autres devis.

- Compte-rendu réunion ONF du 03 mai 2019 :

Suite à la réunion avec l'ONF, Monsieur le Maire expose un bilan rapide de la réunion portant sur les adhésions et distractions éventuelles du Régime Forestier en préalable à la rédaction du nouvel aménagement forestier.

1°) **Projet de distraction** :
Dans le cadre du projet d'aménagement des parcelles de l'étang du Luc en arborétum, les parcelles C n° 276/C277/C278/C282 et C302 pour une surface de 2,8740 ha seraient distraites car ne pouvant plus faire l'objet de production et d'aménagement forestier.
Cette distraction n'aurait pas de conséquence sur l'intervention de l'ONF en matière d'assistance à sa création dans un cadre conventionnel.

2°) **Projet d'adhésion en compensation** :
Les parcelles A n°72 et A n° 73 (lieudit SESCA) représentent 0,3783 ha et 0,2820 ha soit un total de 0,6603 ha
Les parcelles C n°74 partie et C n°71 (station d'épuration, lieudit Leplassotte) représentent 1,17 ha (estimation) et 0,7660 ha soit un total de 1,9360 ha.
Le total général est de 2,59 63 ha.

3°) **Projet d'adhésion à confirmer** :
La parcelle A n°116 (lieudit Beries) a une surface de 1,7229 ha.
Cette parcelle est actuellement en fermage mais non cultivée. Le contrat en cours devrait donc être préalablement résilié.
Deux choix sont possibles pour la commune :
- Mise en fermage auprès d'un autre agriculteur.
- Adhésion au Régime Forestier et plantation.

Monsieur Mallégol demande si la mise en fermage auprès d'un agriculteur ne pourrait pas être proposée.
Monsieur Léglize rétorque que la parcelle A n°116 est toujours en friche et qu'il vaut mieux y replanter des carolins.
Après s'être renseigné, Monsieur le Maire annonce que le locataire de la parcelle A n°116 souhaite la rétrocéder à la commune qui l'exploiterait donc pour la plantation de carolins.

Monsieur le Maire assure que l'ONF a une gestion claire et précise et Monsieur le Maire préconise de poursuivre la gestion avec l'ONF.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide poursuivre le renouvellement du contrat avec l'ONF pour la gestion du nouvel aménagement forestier.

VOTE : 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

De plus, Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Conseil municipal en date du 19 décembre 2018 avait autorisé les démarches administratives relatives au dépôt de la demande de financement en 2019 dans le cadre du contrat Natura 2000.

Conscient des enjeux de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour, le Conseil Municipal

VALIDE le contrat NATURA 2000 *Conservation d'un boisement à forte naturalité et d'une population de Cistudes d'Europe* sur la parcelle forestière n° 19 avec pour objectifs :

- Objectif 1 : Conserver la forêt à forte naturalité pendant 30 ans (aucune intervention sylvicole dans les ilots identifiés)
- Objectif 2 : Conserver la population de Cistudes d'Europe (restauration et entretien des berges de l'estey / création de postes d'insolation)

• Description travaux	CODE	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Ilot de sénescence	**F12i**	**16 480 €**					**16 480 €**
Chantier lourd de restauration de la végétation rivulaire	**N01Pi**	**770 €**					**770 € HT**
Entretien de la végétation de la berge	**N05R**		**1 376 €**	**1 376 €**	**1 376 €**	**1 376 €**	**5 504 € HT**
Création de poste d'insolation pour la Cistude	**N23Pi**		**1 500€**				**1 500 € HT**
	TOTAL	**17 250 € HT**	**2 876 € HT**	**1 376 € HT**	**1 376 € HT**	**1 376 € HT**	**24 254 € HT**

VALIDE le plan de financement des actions suivant. Un autofinancement de 20% est obligatoire pour les travaux réalisés par une entreprise (N01Pi N05R N23Pi), il s'agira d'assumer un autofinancement de 1 554,80€. Pour l'indemnisation forfaitaire de F12i, le montant total du financement Natura 2000 sera de 13 248 € avec un autofinancement privé de 80,00€ et public 3 232,00 €.

	F12i	N01Pi	N05R	N23Pi	TOTAL HT
Autofinancement privé	80,00 €				80,00 €
Autofinancement public	3 232,00 €	154,00 €	1 100,80 €	300,00 €	4 786,80 €
Financement Natura 2000 (Europe + Etat)	13 248,00 €	616,00 €	4 403,20 €	1 200,00 €	19 467,20 €

SOLLICITE l'attribution d'aides financières au titre du contrat Natura 2000,

S'ENGAGE à mettre en compatibilité son plan d'aménagement forestier d'ici trois ans avec le contrat Natura 2000.

VOTE : 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

- Point sur la sécurisation des écoles :

Monsieur Mallégol, en charge du suivi du ce dossier de sécurisation explique que les travaux sont presque arrivés à leur terme :

- l'opacification des vitres à l'école et à la cantine est terminée ;
- les interphones sont opérationnels ;
- les fermetures des portes avec les gâches électriques ne sont pas complètement terminées mais le seront pour la semaine 21.

Monsieur Léglize propose que les parents d'élèves soient informés par un mot dans les cahiers de liaison des enfants fréquentant l'école et/ou l'accueil périscolaire afin que tout le monde puisse s'adapter à ce nouveau dispositif de sécurité.

- Point sur le concours des Villes et Villages fleuris :

Monsieur le Maire informe les élus que la démarche départementale paysagère des « Villes et Villages fleuris » n'est plus récompensée en numéraire mais transformée en journée de formation pour les agents responsables des espaces verts.

Monsieur le Maire précise que cet engagement dans une stratégie de valorisation paysagère devient de plus en plus contraignant et il propose donc de mettre un terme à l'adhésion « Villes et Villages fleuris ». En effet, les contraintes techniques sur l'élaboration des dossiers et les critères de valorisation deviennent de plus en plus exigeants.
Toutefois, la municipalité s'engage à poursuivre l'embellissement des espaces verts de la commune.

Après échanges, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de se retirer de la démarche départementale « Paysage et Cadre de vie ».

- Subvention Comice Agricole 2019 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande de cotisation du Comice Agricole de Montfort-en-Chalosse ainsi que le bilan financier 2018 ; leur reliquat de 2018 permet de conserver le montant de la cotisation à 0,61 euros par habitant pour les communes participantes.

La commune de Préchacq-les-Bains comptant 712 habitants, le montant de la cotisation s'élève à 434,00 euros au total.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'accorder ce montant de cotisation au Comice Agricole de Montfort-en Chalosse et autorise Monsieur le Maire à procéder à son versement.

VOTE : 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

- Planning organisation du scrutin Élections européennes 2019

En vue des élections européennes du 26 mai 2019, Monsieur le Maire souhaite connaitre les disponibilités des élus présents pour tenir une permanence en salle n°2 où se déroulera le scrutin.

Madame Christine RICHARD prie Monsieur le Maire de l'excuser car elle sera absente toute la journée.

Monsieur le Maire signale que Monsieur Sébastien LÉGER a précisé sa disponibilité de 08h00 à 11h30.

Après échanges, le Conseil Municipal dresse le tableau suivant pour la permanence du 26 mai 2019 :

8h00 – 11-30	11h30 – 15h00	15h00 – 18h00
Daniel CAZENEUVE	Aurélie MÉLO	Daniel CAZENEUVE
Bernard LAMAGNERE	Béatrice LUIS	Christian MALLÉGOL
Guy DINCLAUX	Antonio GINGALI	Philippe LÉGLIZE
Sébastien LÉGER		Marie-Louise COLAS
		Michel LARTIGAU

- Questions diverses :

Monsieur le Maire a reçu un document du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) étudiant la préfaisabilité de la mise en accessibilité de la mairie et la salle polyvalente.
Le CAUE propose un document pré opérationnel en tenant compte des besoins recensés et des contraintes fonctionnelles, règlementaires et topologiques du site. Deux projets d'aménagement sont proposés : l'un sur l'extension du bâtiment de la mairie, l'autre sur celle de la salle polyvalente/hall des sports.
Une évaluation financière est présentée comprenant le coût des travaux ainsi que celui des frais d'études et frais annexes obligatoires :

- l'extension de la mairie ainsi que la réhabilitation du bâtiment existant, soit un projet total de 260 m² au total, sont évaluées pour un montant de 495 000 euros HT (hors mobilier)
- le montant de l'extension du hall des sports varie selon deux propositions de projet et oscille entre 242 000 euros HT et 312 000 euros HT.

Après échanges, les élus, souhaitent demander d'autres avis pour projets.

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Communautaire d'agglomération du Grand Dax a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et que ce dernier est consultable sur le site internet du Grand Dax.

Monsieur le Maire présente un courriel de l'association L'Avoir qui envisage de créer et d'installer une figure en bois représentant « Le Pescayre » au bord de l'étang du Luc. Certains élus émettent des réserves quant à la sécurité et l'entretien de l'installation.
Après échanges, les élus acceptent le projet par **6 voix pour, 4 abstentions et 0 contre.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des mesures relatives à l'organisation des évènements festifs de la saison 2019, la Préfecture des Landes demande qu'un adjoint au maire soit désigné pour

être l'interlocuteur principal pour les services de sécurité et de secours. Ce référent devra pouvoir être joint à tout moment par les différents acteurs de la fête pour signaler un problème et communiquer avec la gendarmerie ou la police nationale.
Monsieur Christian Mallégol, 1er adjoint au maire, se porte candidat.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que ce dernier soit désigné « référent sécurité ».

Monsieur le Maire informe les élus qu'un agent technique communal fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Maire fait part aux élus d'un courrier présentant l'arrivée sur la commune de Préchacq-les-Bains d'une personne malvoyante engagée sur une randonnée de plus de deux mille kilomètres dans le département des Landes. Cette personne devant faire une halte à Préchacq-les-bains du samedi 18 mai au lundi 20 mai recherche le gîte et le couvert.
Malgré l'arrivée imminente, aucune idée d'hébergement n'est trouvée par les élus.

Monsieur le Maire indique que l'Association des Maires des Landes appelle l'ensemble des communes et communautés des Landes à être solidaires de la restauration de Notre-Dame de Paris et les dons peuvent être adressés à la Fondation du patrimoine via leur site internet.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ne souhaite pas allouer de subvention exceptionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose à chacun des Conseillers de s'exprimer.

Madame Aurélie LALANNE souhaite faire un point sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde réalisé en collaboration avec Monsieur Philippe LÉGLIZE. Le document est à ce jour terminé.

Monsieur Christian MALLÉGOL demande où en sont les travaux du Castet. Monsieur le Maire explique que les travaux sont pour l'instant en attente. Un rendez-vous sera pris dans les prochains jours avec le Président de l'Association concernée afin de faire un nouveau point sur le projet.

Monsieur Philippe LÉGLIZE explique avoir reçu un appel téléphonique d'un exploitant agricole ayant des problèmes d'écoulement d'eau dans son champ par le ruisseau à proximité. Monsieur le Maire précise qu'avec la loi sur l'eau, il est interdit de creuser un ruisseau voir même de le détourner.

L'ordre du jour étant épuisé et tous les élus présents ayant pu s'exprimer, Monsieur le Maire lève la séance.

FIN DE SÉANCE : 22h00